

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 1^{er} février 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-1889

pris en application de l'article 113 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique.

Du 30 décembre 2017

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

DÉCRET N° 2017-1889 pris en application de l'article 113 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique.

Du 30 décembre 2017

NOR C P A F 1 7 2 6 8 1 7 D

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 420-0.6

Référence de publication : JO n° 305 du 31 décembre 2017, texte n° 125 ; signalé au BOC n° 4/2018.

JORF n° 305 du 31 décembre 2017, texte n° 125